

**PROCES-VERBAL de la réunion du comité syndical  
du lundi 8 avril 2024 à 9h00**

**ETAIENT PRESENTS**

ABERLENC Christian – Saint André le Puy  
 BERGER Pascal- Saint-André-Le-Puy  
 JAY Christophe – Saint Laurent la Conche  
 LAFFONT Jacques – Bellegarde en Forez  
 LECLERCQ Gérard – Cuzieu  
 MARCHAND Sylvain – Montrond les Bains  
 MEUNIER David - Bellegarde en Forez  
 OULION Emmanuel-Marclopt  
 PERCET Serge- Montrond les Bains  
 RASCLE Jean-François – Cuzieu  
 ROCHETTE Georges - Montrond les Bains

**Absents excusés**

ACHARD Jean - Saint-André-Le-Puy  
 GRANJON Vincent – Cuzieu  
 EYRAUD Catherine – Marclopt  
 LICTEVOUT François-Xavier - Rivas  
 PICARD Christian – Bellegarde en Forez  
 PHILIPPE Marie France – Rivas  
 POYADE Jean-Luc – Saint Laurent la Conche

**Secrétaire élu pour la session**

PERCET Serge

Le quorum (plus de la moitié des 18 membres du Comité syndical), étant atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 4 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

1- ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°23-09-04- Tarif de l'eau application à Loire Forez agglomération pour l'exercice 2023-2024

2- 1/ 24-04-01 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°23-09-04- Tarif de l'eau application à Loire Forez agglomération pour l'exercice 2023-2024

Suite au retrait de Loire Forez agglomération en date du 1er janvier 2021, Monsieur le Président énonce le tarif de l'eau applicable à Loire Forez agglomération pour l'exercice 2022-2023, comme suit :

	0 à 500 m <sup>3</sup>	500 à 1 000 m <sup>3</sup>	plus de 1 000 m <sup>3</sup>
Abonnement	35.28 €	35.28 €	35.28 €
Prix du m <sup>3</sup>	1,1145 €	0,8168 €	0,7573 €

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 23-09-04 approuvant le tarif de l'eau applicable à Loire Forez agglomération à 1.10 € pour l'exercice 2023-2024.

Il explique que Loire Forez agglomération a adressé une contestation des tarifs de l'eau et de l'assainissement en date du 17 novembre 2023.

Suite à une rencontre entre Loire Forez agglomération et le SIVAP, il a été proposé de baisser le tarif de l'eau à 1 € pour l'exercice 2023-2024 et de maintenir le tarif de l'assainissement voté en septembre 2023.

L'avis des élus du Comité Syndical est sollicité sur ce tarif.

Oùï et délibéré, à l'unanimité, les membres du comité syndical:

- ☼ Décident d'annuler la délibération n°23-09-04 du comité syndical du 25 septembre 2023,
- ☼ Fixent le tarif de l'eau applicable à Loire Forez agglomération à 1 € et l'abonnement à 37.40 €,
- ☼ Précisent que le tarif de l'assainissement délibéré en date du 25 septembre 2023 est maintenu à 0.794 € et l'abonnement à 18.34 €,
- ☼ Disent que la recette sera encaissée à l'Article 70111 « redevance eau » du budget 2024.

La séance est levée à 10h00.

Le Président  
M Jacques LAFFONT



Le secrétaire de séance  
M Serge PERCET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Serge Percet', written over a horizontal line.